

REFORME DU DES

AG COGEMS 20 janvier 2018

Défis de la réforme

- Formation professionnalisante
- Orientation ambulatoire
- Enjeu démographique

Ce qui change

- Réforme des filières (disparition des DESC)
- Réforme structurelle du DES (révision de la maquette)
- Réforme pédagogique

Reforme structurelle : nouvelle maquette

- Progressivité
- Evolutivité
- Contrat de formation

PHASE SOCLE

2 semestres

Urgences adultes
Stage praticien Niveau 1

PHASE D'APPROFONDISSEMENT

4 semestres

Médecine adulte polyvalente
Santé de la femme
Santé de l'enfant
SASPAS (au cours des 2 derniers semestres)

Réforme structurelle : nouvelle maquette

- Durée 3 ans
- Disparition du CHU obligatoire
- Augmentation des stages ambulatoires

Reformes pédagogiques

- Contrat de formation (fin de phase socle)
- Référent pédagogique
- Port folio numérique
- Evaluation
- Validation des phases

Formations spécialisées transversales

- ▣ Nouveaux DES :

Urgences , gériatrie, nutrition, allergologie, médecine vasculaire

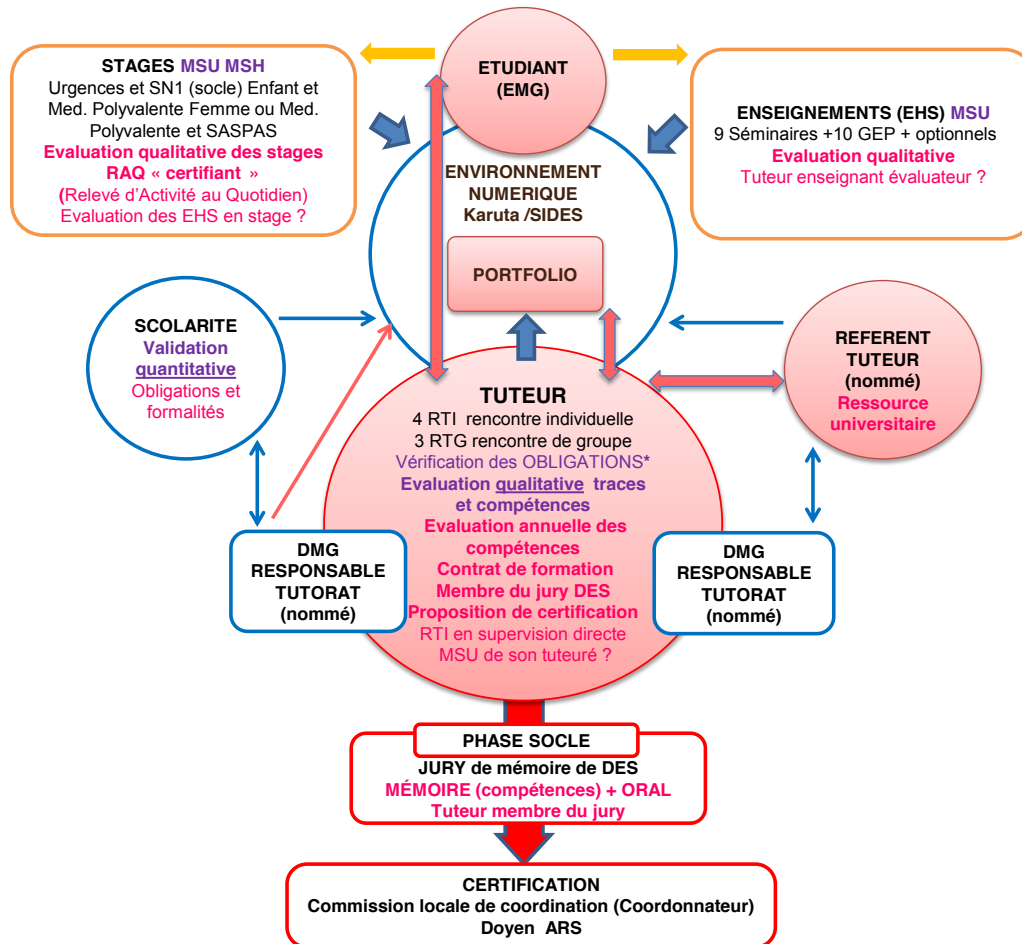
- ▣ FST « privilégiées » pour DES de MG

- ▣ Addictologie
- ▣ Douleur
- ▣ Soins palliatifs
- ▣ Médecine du sport
- ▣ Médecine scolaire
- ▣ Médecine légale et expertises médicales

Projet poitevin

- Tuteur et port folio au centre de l'évaluation
- Référent tuteur nommé
- Validation quantitative par la scolarité
- Validation qualitative par le tuteur
- Vers une certification partagée

Projet poitevin



Les enjeux

- Former des MSU
 - SASPAS
 - Stage mere enfant
- Diminution des stages niveau 1
- Recruter des tuteurs / les former

Merci pour votre écoute

A présent , à l'écoute des MSU